

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 22  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 6 Avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Six du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trois du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,  
**Etaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIÉ Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise  
**Etaient absents :**  
**Excusés :** Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent  
Mme Olivier LAUDEBAT a été nommé secrétaire de séance.  
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.  
Le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2023 étant approuvé.

Délibération N° D21/2023

Code 7-1

Vote : Unanimité

### Approbation du Compte administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal

M. le Maire quitte la séance. 22 Conseillers participent donc aux débats sous la Présidence de M. Raymond DUPONT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

M. Raymond DUPONT présente, pour le Budget Principal, le Compte de Gestion, dressé par le comptable public, et le Compte Administratif, dressé par M. le Maire, pour l'année 2022. Il constate que les inscriptions comptables des deux comptes sont identiques, et propose donc au Conseil de les approuver conjointement.

#### Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Ouï** l'exposé de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DECLARE

Que le compte de gestion, dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### APPROUVE

Le compte administratif dressé par M. le Maire, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	97 806,45	-	-	290 423,38	97 806,45	290 423,38
Opérations de l'exercice	401 300,15	442 151,47	2 496 563,49	2 596 969,59	2 897 863,64	3 039 121,06
<b>TOTAUX</b>	<b>499 106,60</b>	<b>442 151,47</b>	<b>2 496 563,49</b>	<b>2 887 392,97</b>	<b>2 994 670,09</b>	<b>3 329 544,44</b>
Résultats de clôture	56 955,13	-	-	390 829,48	-	333 874,35
Restes à réaliser	201 540,15	-	-	-	201 540,15	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>258 495,28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390 829,48</b>	<b>-</b>	<b>132 334,20</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>258 495,28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>390 829,48</b>	<b>-</b>	<b>132 334,20</b>

Accusé de réception en préfecture  
065-216504332-20230406-D21/2023-DE  
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :

**CONSTATE**

Aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE**

Les résultats définitifs pour l'année 2022 tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE

